

**DES BRAVADES QUI TOURNENT
MAL...**

**DE LA FETE A L'EMEUTE EN PAYS
VAROIS**

Albert GIRAUD

Si l'on croit avec Roger Caillois que la fête et la guerre sont des manifestations singulièrement proches, parce qu'elles sont toutes deux des moments d'"effervescence collective", on ne s'étonnera pas de voir les fêtes dégénérer en émeutes plus ou moins violentes (1). Mais il est très rare cependant en Provence qu'elles versent dans un débordement populaire incontrôlé : tout au contraire, les "désordres" accompagnant les fêtes apparaissent comme limités à des objectifs très précis, tout à fait prémédités, et organisés -tout comme la fête elle-même- selon des rituels et des simulacres pratiqués très anciennement dans les villages.

C'est ce que nous voudrions montrer ici en étudiant les incidents survenus à l'occasion des fêtes patronales dans le Var au cours de la première moitié du XIXe siècle. Après M. Agulhon qui a révélé l'importance de ces points de rencontre entre le folklore et la politique (2), il nous a paru intéressant d'approfondir cet examen, en observant comment l'affrontement naît, se développe et se règle.

Mais pourquoi la fête patronale -celle du saint protecteur du village ou de la corporation- sert-elle de révélateur privilégié à des conflits souvent latents depuis des années ? Tout d'abord parce que le poids de la tradition s'y manifeste davantage qu'à l'occasion de circonstances fortuites : le rituel de la fête est respectable parce que consacré par un long usage. Les habitants s'en considèrent comme les dépositaires et non comme les propriétaires ; il serait téméraire, et somme toute sacrilège, de vouloir modifier par pure fantaisie "l'ordre des cérémonies". Ensuite parce que la fête est un rassemblement : après la dispersion dans le temps du travail, la fête patronale est, sur un faible espace, attroupement -et le mot a son poids-d'une population qui subit les effets de "suggestion" propres aux foules (3).

Enfin la fête mêle intimement le sacré et le profane : on honore le saint patron, mais aussi la communauté qu'il protège (qu'il est tenu de protéger si on lui rend le culte dû). A qui doit donc revenir la responsabilité de son organisation ? Le curé la revendique en raison de ses fonctions d'intercesseur entre les fidèles et le sacré, et au nom de la primauté du spirituel. Le maire évoque les nécessités de l'ordre public, la reconnaissance du rôle économique de la fête, lieu d'échanges et de rencontres, et souvent les frais engagés par la communauté (4). Enfin apparaît lors de la fête un pouvoir qui n'est ni permanent ni officiel, celui de la "jeunesse", pour employer le terme d'Ancien Régime, organisation spontanée ou faiblement structurée sous forme de confréries (5). Car à l'occasion de nombreuses fêtes, les jeunes se livrent à un simulacre de levée militaire afin d'honorer le saint par des décharges de mousqueterie : c'est la fameuse bravade provençale, salves d'honneur qui donnent à la procession une apparence militaire. D'où d'inévitables conflits de préséance, d'intérêt, d'autorité, qui amènent les pouvoirs publics à s'inquiéter, jusqu'à déplacer préventivement une brigade de gendarmerie sur les lieux (6), considérant qu'il s'agit là d'une situation dangereuse.

Ajoutons quelques mots sur la bravade, phénomène qu'on peut dire mieux répertorié qu'étudié, en raison sans doute de son caractère "folklorique" (7). Contrairement à ce qu'on a souvent affirmé, elle n'est pas un rituel essentiellement bas-alpin : elle apparaît très fréquemment dans les villages de la Provence maritime. Si pour la définir on se réfère aux dictionnaires provençaux de l'époque, on observe un curieux "glissement de sens" des premiers dictionnaires d'Avril et de Garcin (1831 et 1841) à celui de mistral (1880).

Avril : Bravado s.f. On appelle ainsi dans les petites communes de la moyenne et de la basse Provence la marche des habitants qui assistent en armes à la procession en tirant des coups de fusil, le jour de la fête patronale du lieu (...)Mistral : Bravado. Décharge de mousqueterie qu'on fait solennellement et processionnellement un jour de fête ou en l'honneur de quelqu'un : c'est ordinairement le simulacre et la commémoration d'un assaut soutenu ou

d'une victoire remportée ; fête militaire ; escorte militaire qui accompagne une procession.

Ainsi, entre les deux dates, l'essentiel s'est déplacé : du défilé en armes on est passé aux salves de mousqueterie qui n'en sont que la manifestation visible la plus spectaculaire. Or, il s'agit bien d'une sorte de mobilisation, lorsque la jeunesse s'organise en "corps de bravade", selon les termes de l'époque. La référence historique (commémoration d'une défense ou d'une libération du village), n'apparaît que comme une justification à posteriori, et la vraie raison d'être de la bravade est de prouver la capacité à organiser une force militaire. Car dans une société où le pouvoir lui échappe, la jeunesse retrouve son importance dans le cas d'un affrontement armé, puisque c'est sur elle que repose en grande partie la défense, le rôle de fournir des combattants. De cette façon elle peut s'affirmer comme présente, comme capable concrètement de lever et d'organiser une troupe prête à défendre la communauté et ayant sa place parmi les différents "corps" de la procession. Il y a donc apparition momentanée, et plus ou moins contrôlée, d'un pouvoir pseudo-militaire entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Si les incidents du temps de l'Empire et de la Restauration nous ont semblé les plus significatifs, c'est que l'époque donne une dimension nouvelle à des conflits qui jusque là se réglaient de façon autoritaire et sans grande possibilité d'appel. De plus, une population "privée de fêtes" pendant plus de dix ans a en quelque sorte accumulé pendant ce temps la masse des tensions régulées jusque-là année après année.

Enfin les choses ont changé, ou plutôt les pouvoirs ont été modifiés : plus de consuls élus, mais un maire nommé, plus d'évêque aux pouvoirs absolus, mais un fonctionnaire étroitement soumis au ministre des Cultes. Evêque et préfet ont en commun l'obsession de l'ordre public et l'admiration pour une administration napoléonienne où l'autorité vient du haut ; mais les curés s'accommodent mal de cette double et nouvelle tutelle (8). Enfin, dans cette structure fortement hiérarchisée, la population voit s'ouvrir pour elle des possibilités d'appel qui n'existaient pas autrefois, et surtout découvre le fait que l'opinion publique peut avoir une influence sur les nominations et révocations dans les postes officiels.

Examinons quelques conflits d'autorité significatifs. Aux Arcs, le 15 août 1807, le curé achève de célébrer le Te Deum, tandis que les bravadeurs sont rassemblés devant l'église. Les premières salves éclatent et "immédiatement l'abbé Rouvier, se tournant vers les assistants, intima d'un ton impérieux aux autorités municipales de faire cesser ce bruit" (9). Evidemment, le maire n'intervient pas, et les bravadeurs, encouragés par cet accord tacite, redoublent leurs salves. Ils voient là un abus d'autorité manifeste, puisque le curé est dans son église, mais veut imposer ses volontés à ceux qui se trouvent sur la place, domaine public dans lequel l'autorité religieuse n'a pas à faire intrusion. La municipalité demandera d'ailleurs des sanctions contre le curé.

La nécessité d'un accord entre responsables civils et religieux pour l'organisation des processions entraîne des conflits de type très divers. En effet, les fêtes patronales ne sont plus reconnues comme fêtes chômées, et sont généralement reportées au dimanche qui suit, mesure d'ailleurs assez favorablement accueillie par le clergé. C'est alors le maire, qui, sous la pression de la population, peut forcer le desservant à faire des processions non autorisées (Villeneuve et Carros en 1806). Le curé refusant de s'y prêter, il arrive que les habitants s'emparent des statues ou des reliques à honorer pour que soit respectée la fête traditionnelle (10). Ici, c'est l'évêque qui demande des sanctions contre le maire.

Mais le cas inverse peut se présenter. Pour la Saint Léger de 1830 à Seillans, le maire refuse

de participer à la procession, et invite la population à une véritable "grève" des cérémonies. La procession aura lieu sans corps constitués, sans bravadeurs, dans des rues non pavées (sans les fameuses couvertures piquées que les provençaux étalent sous leurs fenêtres). En isolant le curé, en le forçant à compter ses maigres partisans, on veut lui montrer qu'il ne représente rien sans l'appui des autorités civiles. (11)

Il existe même une forme subversive de la procession-manifestation : c'est la farandole qui entraîne dans les rues du village un groupe de jeunes désireux de prouver sa force et de braver les autorités. Car, comme le charivari, la farandole est toujours dirigée contre quelqu'un, elle est une sorte de défi annonçant des manifestations ultérieures plus agressives. Les autorités d'ailleurs le prennent ainsi, comme un avertissement dont il faut tenir compte, et examinant les plaintes contre le curé de Saint Cézaire, le préfet note scrupuleusement : "on lui a donné une farandole le 29 août 1830 (12)".

Lors de la Saint Eloi de Brignoles en 1840, le curé, sans doute pour "punir" une confrérie dont il avait à se plaindre, refusa de procéder à la traditionnelle bénédiction des animaux de trait. On imagine facilement la rancœur de leurs propriétaires -car les bêtes ce jour-là font l'objet d'une véritable "toilette de fête"- et le sentiment d'une injustice subie, puisque les paysans attendent de cette bénédiction la bonne santé annuelle d'auxiliaires indispensables pour leur travail. Après divers troubles dans la journée, des manifestants se réunirent à la tombée de la nuit pour donner au curé un charivari qui tourna bientôt à l'émeute. Tentant de s'interposer pendant qu'on essayait d'enfoncer la porte du presbytère, le sous-préfet de Brignoles fut conspué et dut fuir sous une grêle de pierres, après avoir tenté d'arrêter un manifestant avec lequel il se battit jusque dans le ruisseau. Mais pour les paysans, le représentant de l'ordre avait failli à sa mission : en prenant parti pour le curé, il niait l'ordre traditionnel des choses qui faisait de la bénédiction des animaux un droit indiscutable (13).

Mais l'affrontement décisif sera cherché surtout sur les lieux même de la cérémonie, lors de la procession. Car c'est au sortir de l'église, lorsque le prêtre a quitté son "domaine", qu'il faudra savoir quelle autorité doit s'imposer. Là, le curé est en position de faiblesse, car il est sur la voie publique, soumis aux impératifs de la tradition, et numériquement isolé au milieu des participants dont certains sont en armes.

C'est le cas d'une Saint Marcel à Barjols (janvier 1835), où maire et curé sont en désaccord sur l'itinéraire de la procession. Alors que chacun des deux partis a fait placer des charrettes aux carrefours pour forcer le cortège à passer par les rues de son choix, le maire fait ôter d'autorité ces obstacles ; lorsque la procession arrive, le curé arrête sa marche, menace de cesser la cérémonie, parlemente. Mais devant l'exaspération des assistants, il cède et enfin accepte de passer dans les nouveaux quartiers de la ville (sans doute les quartiers ouvriers) où il refusait d'aller (14).

Mais l'affaire la plus exemplaire et la mieux connue est celle de la bravade de Saint Clément à la Garde-Freinet, que l'on peut reconstituer à partir de correspondance inédites (15).

La fête de Saint Clément, patron de la paroisse, se célébrait début mai, et s'étendit classiquement sur trois jours : lors de la vigile on bénissait les armes des bravadeurs et on exposait les reliques, le jour de la fête on se rendait en procession à la chapelle rurale pour une messe solennelle, puis on reprenait l'exposition des reliques jusqu'aux vêpres qui marquaient la fin des cérémonies ; une simple messe d'actions de grâces était dite le lendemain.

L'abbé Gastinel, recteur de la Garde, succédant à un prêtre constitutionnel particulièrement estimé de la population, devait tenter une reprise en main de la paroisse considéré comme assez turbulente.

Conformément au vœu de l'évêque, il cherche à réduire la fête patronale à une simple messe, sans procession à la chapelle ni bravade, mais les premiers temps il se heurte à des menaces qui le font céder :

"Messieurs les fabriciens me répondirent que ce serait me compromettre et porter le peuple à des excès si j'opposais de la résistance, qu'ils seraient eux-mêmes exposés à toute l'effervescence populaire s'ils ne sortaient point les reliques de l'armoire qui les renferme" (16).

Car, comme ne cesse de le rappeler Mgr de Cicé dans son diocèse (17), il faut tolérer provisoirement ce que l'on ne peut interdire, c'est-à-dire essayer de placer les cérémonies sous la tutelle exclusive de l'Eglise pour éviter toute déviation.

Mais cette demi-mesure se révèle malheureuse : tandis que l'évêque réclame de plus en plus de fermeté pour les processions, une interdiction des pénitents qui veulent se reformer, le corps de bravade de la jeunesse se renforce au cours des années et supporte de plus en plus mal l'attitude intransigeante du curé.

C'est dans ces circonstances que va se dérouler la tragi-comédie de la bravade de 1809.

Quelques jours avant la fête, l'abbé Gastinel dicte ses conditions aux bravadeurs : une procession brève, sur le parcours de laquelle on ne tirerait pas de salves, une obéissance parfaite aux ordres du clergé ; et les chefs de la bravade font semblant d'acquiescer.

Ils étaient en réalité bien décidés à ne se soumettre en rien aux "nouveautés" imposées par le curé, comme on le verra dans le rapport que ce dernier, tremblant de frayeur autant que d'indignation, écrivit après les faits :

Le mauvais génie s'emparant des têtes exaltées les prépara bientôt aux excès du désordre et de la licence. A peine la procession fut sortie de l'église paroissiale et parvenue sur la place du village, que des hommes armés sortant de leurs rangs et ensuite pêle-mêle arrêtaient la marche de la procession. Des coups de feu devant les reliques de Saint Clément se redoublèrent sans relâche, les prêtres furent transformés tout à coup en un champ de bataille (sic).

A la provocation des bravadeurs répond la fureur du curé qui ne peut se faire obéir : colère inutile d'ailleurs, puisqu'ayant menacé, comme ultime recours, d'interrompre la procession, il se voit entouré de mousquetaires menaçants, et bel et bien forcé de continuer son parcours sous la contrainte.

J'avais essayé plusieurs fois d'imposer silence et de rétablir l'ordre, d'inviter le chef de la troupe à la faire rentrer dans le devoir ; il me répondit que si je n'avais rien dit, tout se serait mieux passé (...) Son langage prouverait assez que le projet concerté de me narguer, de faire beaucoup de train et de faire naître un tumulte scandaleux devait se réaliser.

Pour l'honneur de la religion (...), je déclarai plusieurs fois que la procession était finie et que les prêtres allaient se retirer, il me fut répondu que les fusiliers sauraient bien m'en

empêcher. La prudence et la charité me suggérant un sentiment de pitié pour ces insensés, me portèrent à de grands efforts de patience.!

Mais ce fut le lendemain, lors de la messe d'actions de grâces à la chapelle, qu'eut lieu le règlement de comptes qui était resté pendant la veille entre les bravadeurs et le curé.

Je préviens le chef de la troupe qu'on ne devait pas tirer des coups de mousquet devant la porte pendant la sainte messe (...) Cependant, à peine je commençais la préface qu'il se fit entendre une détonation épouvantable de coups de mousquets tirés devant la chapelle. Je me retournais sans quitter l'autel, voyant le chef de la bravade, je le priais de faire cesser le feu (...) Les explosions redoublèrent avec plus de force et furent continuées sans interruption jusqu'à la fin du saint sacrifice de la messe : à ce bruit affreux se mêlaient les cris des hommes armés. Les assistants dans l'épouvante faisaient entendre leurs plaintes, leurs gémissements. Un nuage épais de fumée nous enveloppait tous dans l'intérieur de la chapelle jusqu'à ne plus nous reconnaître (...) lorsque quelques-uns de ces hommes armés entrèrent dans la chapelle, poussant des éclats de rire, pour s'applaudir de leurs désordres, en voyant la fumée stagnante dans l'intérieur.

Le maire, que le curé avait sommé d'intervenir, n'y apporte aucune bonne volonté, dès qu'il voit de quel côté penche l'opinion de ses administrés.

Ainsi enfumé, ridiculisé, désavoué, il ne restait plus au curé Gastinel qu'à demander à l'évêque sa mutation dans un village plus calme. Ce qu'il fit en terminant son rapport, priant d'être libéré "de ce poste beaucoup trop désagréable", vœu qui fut exaucé deux mois après...

Au terme de ce qui vient d'être observé, quels enseignements peut-on tirer de ces fêtes qui tournent à l'émeute ? Quatre catégories de remarques peuvent semble-t-il être faites.

- Dans le "complexe" formé par la population, le maire, le curé, le préfet et l'archevêque, c'est à l'évidence le curé qui est l'élément le plus vulnérable. C'est vers lui que convergent les plaintes que nous découvrons dans les documents d'archives. Plus que par le passé, il est soumis à une double tutelle disciplinaire : celle de l'évêque et celle du préfet. D'autre part, l'opposition du clergé aux formes populaires de la piété s'est accentuée en raison de la formation plus approfondie des prêtres depuis la fin du XVIIIe siècle (18). Cela aggrave l'écart entre lui et les fidèles, "un peuple ignorant et grossier", selon les termes fréquemment rencontrés à l'époque dans les correspondances ecclésiastiques. Dès qu'il y a de sa part prétention à modifier ou à réglementer la fête, le prêtre redevient un étranger au village dont on s'efforcera d'obtenir l'exclusion.

- L'occasion de l'affrontement est particulièrement recherchée lors de la fête patronale -alors que le carnaval, fête "universelle" est très rarement l'occasion de désordres. L'organisation de la cérémonie n'est pas le fond du conflit, mais le révélateur d'une hostilité et l'occasion attendue pour passer à l'acte. On l'observe à Seillans par exemple, où le curé a parfaitement compris que le 15 août avait été calme parce qu'on attendait la fête patronale quelques mois plus tard (19). La stratégie consiste à choisir son terrain en position de force, lorsqu'on peut faire apparaître l'autorité contestée comme une menace pour la cohésion du village.

- Cette exclusion est recherchée par des manifestations quasiment rituelles. Ce seront des rites d'intimidation ou de défi : farandoles, encadrement "musclé" des processions, voire enlèvement des statues ou des reliques, utilisations des salves à proximité des personnes qu'on veut impressionner. C'est aussi l'occupation symbolique de l'espace : seule l'église

est le domaine du prêtre, la rue appartient à la communauté, et là, le respect du rituel traditionnel s'impose à tous (20). Toutes ces manifestations sont de l'ordre de la "gesticulation", de la simulation de l'émeute, et tout à fait maîtrisées ; par exemple, la puissance traduite par les tirs à blanc est impressionnante, mais inoffensive, et c'est bien le but recherché.

- Enfin, on voit apparaître une notion nouvelle : l'opinion publique. La population a trouvé la faille d'une administration hiérarchisée : après avoir créé une situation tendue, on fait appel à l'intervention de l'autorité supérieure "pour ramener la paix". Le prix de la paix, c'est -on l'a vu- la destitution d'un fonctionnaire dont on a lieu de se plaindre. De là des documents inimaginables auparavant comme cette liste conservée aux Archives Départementales du Var "*Etat de messieurs les desservants dont le changement est demandé*" où l'on voit accepter comme motif la mésentente avec la population (21).

Ajoutons que ces affrontements survivront encore longtemps sous la forme de la pétition, système extrêmement vivant dans le Var, et envers lequel les villageois ont encore de nos jours une confiance étonnante.

Puis au XIXe siècle apparaîtra l'appel aux relais d'opinion comme la presse : une arme nouvelle, mais qui sera mise au service des vieilles stratégies. Un seul exemple : vers 1840, à la Garde-Freinet encore, un maire autoritaire, Arnaud, voulut modifier l'emplacement du bal qu'organisait la jeunesse dans le village. Ses représentants cherchant des alliés décidèrent d'écrire au journal démocrate L'Ere nouvelle. Utilisant avec soin le vocabulaire libéral du temps, ils reprochent violemment au maire son "despotisme", mais ils s'en prennent surtout à lui parce qu'il s'attaque "à un privilège que nous tenons de nos pères" (22). Décidément l'histoire des ripostes villageoises continue...

NOTES

- (1) Roger Caillois : L'homme et le sacré, Gallimard, 1950
- (2) Maurice Agulhon: Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, Fayard, 1968 – La République au village, Le Seuil, 1970.
- (3) Gustave Le Bon : Psychologie des foules, Flammarion, 1895.
- (4) C'est la commune qui le plus souvent achète la poudre nécessaire à la bravade et aux tirs de "boîtes".
- (5) Les mieux connues et les plus organisées semblent être celles de Saint Eloi. Voir : Jean Gavot : la Saint Eloi et la Sainte Barbe au Beausset (Var), Actes des assises du folklore français, Angers, 1974.
- (6) Tavernes 1844 (Saint Léger). Archives Départementales du Var U 37 1.
- (7) Sur les bravades, voir : Les Bravades, association des amis de la bravade et des traditions tropéziennes, s.d. ; M. Vovelle : Les métamorphoses de la fête en Provence, Flammarion, 1976; R. Bertrand : Mgr Soanen en visite pastorale ou le diocèse de Senez dans tous ses états, dans Provence historique N° 146,1986 ; P. A Février : Fêtes religieuses dans l'ancien diocèse de Fréjus, Provence historique, 1961. Enfin sur les mouvements populaires en Provence au XVIIIe siècle : Agnès Barruol, Valérie Sottocasa: Contestation et vie sociale en Basse-Provence au XVIIIe siècle, Provence historique N° 145,1986.
- (8) Lévy-Schneider : L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime : Mgr Champion de Cicé, 1921.
- (9) G. Gavoy : Antoine Truc, s.l.n.d. (Archives Départementales du Var).
- (10) Correspondance de Mgr Champion de Cicé, Mss. Bibl. Méjanes 262 (Rey 85), 10 mai 1806, f° 446. On connaît d'autres exemples, au XVIIIe siècle de processions faites "de force", comme à Saint Tropez où, en 1756, Mgr du Bellay, "indigné du procédé des mousquetaires d'avoir enlevé et porté leur bravade le jour de Saint Tropez les saintes reliques dudit patron et protecteur de cette ville" interdit les processions. De là de laborieuses négociations avec les consuls pour leur rétablissement. (Arch. Comm. Saint Tropez, BB 12 f° 1050).
- (11) Archives Départementales du Var 2 V 1
- (12) idem
- (13) idem
- (14) Archives Départementales du Var IV M 14, et M. Agulhon, op. cit.
- (15) Correspondance entre Mgr de Cicé et l'abbé Gastinel : Musée Arbaud, Aix, 1057 A 1, et Bibliothèque Méjanes Mss. 262 (Rey 85).
- (16) Id. 16 juin 1806

(17) "Les pasteurs attentifs à leurs devoirs ont toujours vu avec peine et inquiétude les dévotions bruyantes qui n'ont guère lieu sans mélange de désordre, mais ce sont les dévotions mêmes que le peuple recherche d'ordinaire avec le plus d'ardeur, et quel que soit notre zèle, nous sommes souvent forcés de tolérer au moins en partie ce que nous voudrions pouvoir empêcher tout à fait" Lettre s.d. adressée au préfet des Bouches du Rhône, A.D. des Bouches du Rhône 28 V1.

(18) Cf. : Jean Quiénart : Les hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIIIe siècle, Hachette, 1978

(19) "Depuis cette époque, certains individus qui, le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge avaient donné des marques de leur impiété et de leur irréligion, attendaient avec impatience le jour de la fête patronale pour exécuter le projet qu'ils avaient formé de se défaire de moi". Lettre du curé de Seillans, 4 oct. 1830, A.D. du Var, 2 V 1/1. Le village avait connu au XVIIIe siècle des désordres semblables dirigés contre un de ses seigneurs : cf : J. Parés : les danses publiques à Seillans, Bulletin de l'Académie du Var, 1920.

(20) La loi sur les cultes leur donne d'ailleurs raison, car le trouble apporté aux cérémonies n'est punissable qu'à l'intérieur des bâtiments religieux.

(21) "Etat de messieurs les desservants dont le changement a été ou est demandé par les autorités ou les habitants", A.D. du Var 2 V1/1 (vers 1830-31). Ce rapport concerne dix-huit paroisses (Saint Cézaire, Seillans, Saint Laurent, La Martre, Cabasse, Rians, Escragnoles, Caille, Mouans, Six-fours, Vinon, Amirat, Villeneuve-Loubet, Courmes, Lorgues, Vidauban, Le Luc et Le Puget). Les demandeurs sont le plus souvent "le maire et les habitants", et les motifs les suivants : - mésentente avec la population : 6 -propos séditionnels : 5 -immoralité :2 -rapacité : 2 - excitation contre les riches : 1 -motif secret : 1 (révélé à l'évêque par le maire).

(22) l'Ere nouvelle, 22 septembre 1839.